Féminicide en France au XIXe siècle (Lyon, 14-15 May 21)

ENS, Lyon, 13.–15.05.2021
Eingabeschluss : 11.01.2021

Samy Lagrange, Université Sorbonne Paris Nord

- PROLONGATION JUSQU'AU 11 JANVIER 2021 -

Féminicides au XIXe siècle en France : socio-histoire, enjeux et représentations
ENS de Lyon les 14 et 15 mai 2021
https://colloquefeminicides2021.wordpress.com/

Ayant vocation à favoriser un dialogue interdisciplinaire, cet appel est ouvert à tou·te·s les chercheur·se·s quelle que soit leur discipline. Les propositions sont à envoyer au plus tard le 11 janvier 2021 à colloquefeminicides2021@gmail.com.

Depuis plusieurs années, la prise en compte des féminicides comme meurtres spécifiques s'accentue. En 2017, la journaliste Titiou Lecoq commence un décompte pour Libération, permettant ainsi de montrer l'ampleur systémique de ces violences et de ces crimes. Des collectifs de militantes féministes interpellent le gouvernement en habillant les murs de slogans collés, des collectifs de journalistes comme Prenons la Une dénoncent le traitement traditionnel de ces meurtres et proposent de réfléchir aux formules employées – remplacer, par exemple, "crime passionnel" par "crime possessionnel". En 2019, Le Petit Robert désigne « féminicide » comme mot de l'année. Bien qu'encore souvent présenté comme un concept récent, le mot « féminicide » a une histoire qu'il convient de retracer afin d'enrichir les débats contemporains et de déterminer les enjeux qu'ils impliquent. Afin de se prémunir contre le présentisme, ce colloque a pour ambition de revenir aux origines de la notion, ainsi qu'aux textes, lois, images et imaginaires qui l'ont construite.

En 1992, les sociologues Jill Radford et Diana E. H. Russell publient l'ouvrage Femicide: the Politics of Woman Killing dans lequel elles définissent une notion pourtant présente en France depuis le XIXe siècle. Depuis plusieurs années, la définition à la fois éthique, politique et légale du féminicide occupe les débats et les espaces publics, des rues des manifestations aux murs des villes. On s'intéressera ici à la notion dans cette acception large, incluant non seulement les meurtres de femmes longtemps nommés « crimes passionnels », mais aussi ceux perpétrés dans la sphère publique, parfois approuvés par l'institution.

Le concept bénéficie sans aucun doute d'une actualité scientifique importante. On peut

mentionner récemment la parution de l'ouvrage dirigé par Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud et Marie-José Grihom aux éditions Hermann (2019), intitulé On tue une femme : le féminicide : histoire et actualités, faisant suite au colloque ayant eu lieu à l'Université de Poitiers en septembre 2017. Ce colloque a notamment ouvert la voie à d'autres événements abordant la question du féminicide, notamment chez les spécialistes de littérature, avec une journée d'études sur Barbe Bleue à l'Université Sorbonne Nouvelle qui s'est tenue au printemps 2019, ou le colloque "Féminicides et violences contre les femmes dans les fictions pour la jeunesse" qui se tiendra à l'Université de Lille en novembre 2020. On notera que les études se concentrent pour l'instant essentiellement sur la littérature de jeunesse et les contes, et qu'il n'existe pas de grande synthèse sur les traitements du féminicide dans la littérature romantique ou réaliste. Par ailleurs, sociologues et historiens continuent d'interroger cet objet : le numéro n°43 (2020/1) de la revue Travail, genre et société, consacre son encart « Controverse » au féminicide. Six articles présentent les réalités sociologiques et historiques du phénomène à des échelles et des temporalités différentes et s'interrogent, entre autres, sur le caractère systémique du crime, le risque d'essentialisation de la position de victime, l'universalisme et l'intégration du féminicide au code pénal.

Pour poursuivre et approfondir le travail initié par les précédents évènements scientifiques, ce colloque visera à étudier l'évolution du phénomène, de ses représentations et de leurs variations, sur la période du long XIXe siècle (1789-1914), de la Révolution française, où se met en place un nouveau système juridique, à la veille de la Grande Guerre, laquelle reconfigure les relations genrées et fait émerger un nouveau rapport à la violence. Il paraît aujourd'hui essentiel d'interroger les constructions du XIXe siècle pour saisir l'ancrage historique des mécanismes à l'œuvre dans notre rapport aux féminicides. Qu'est ce qui au XIXe siècle empêche la conceptualisation du féminicide comme crime spécifique ? Pourquoi avons-nous encore tant de réticences à catégoriser les meurtres de femmes au motif du sexe et du genre ? Puisque chaque pays a ses spécificités juridiques et culturelles, nous limiterons notre étude à la France.

Nous envisageons trois axes de réflexion. Le premier se concentrera sur les différentes manifestations qu'ont pu prendre ce fait social et les catégories qui l'ont décrit avant l'émergence du concept. Le second aura pour objectif d'appréhender la question du traitement judiciaire du crime. Le troisième s'intéressera aux représentations du phénomène dans la presse, les Arts et les Lettres et à l'imaginaire qu'elles véhiculent.

Axe I : Catégories, définitions, manifestations du féminicide
Axe II : Norme viriliste , débats législatifs et traitement judiciaire
Axe III : Représentations dans la presse, les arts et les Lettres

Ayant vocation à favoriser un dialogue interdisciplinaire, cet appel est ouvert à tou·te·s les chercheur·se·s quelle que soit leur discipline. Les communications auront une durée de 20 minutes et seront suivies de 10 minutes de questions. Les intitulés et les résumés des propositions de communication (en français ou en anglais) seront envoyés dans un document anonyme (format .doc ou .odt), accompagné d'un second document dans lequel seront précisées les coordonnées et une courte biographie de l'auteur·e. Le document anonymisé doit comporter 1) un résumé de 3000 signes maximum 2) 3 à 5 mots-clefs 3) l'indication de l'axe dans lequel s'inscrit la proposition. Enfin, le document doit avoir pour nom colloquefeminicides.doc (ou

colloquefeminicides.odt).

Les propositions sont à envoyer au plus tard le 11 janvier 2021 à colloquefeminicides2021@gmail.com.

La prise en charge des frais de transport et d'hébergement est conditionnée à l'obtention de subventions dont les demandes sont actuellement en cours. Nous ferons notre possible pour défrayer les plus précaires.

Quellennachweis:
CFP: Féminicide en France au XIXe siècle (Lyon, 14-15 May 21). In: ArtHist.net, 15.10.2020. Letzter Zugriff 02.11.2026. <https://arthist.net/archive/23727>.